

La Commission de la Vérité

un film documentaire de André Van In
coproduction Archipel 33, La Sept ARTE, Entre Chien et Loup,
RTBF, Wallonie Image Production et Lichtpunt
(2h30 - 1999)

PRIX LOUIS MARCORELLES ET PRIX DES BIBLIOTHÈQUES AU CINÉMA DU RÉEL 1999

arte

> 20.45
Mardi 25 mai 1999

dans la *Thema, Afrique du Sud - De l'Apartheid à la Vérité*

Contact presse : Céline Chevalier / Nadia Refsi / Rima Matta - 01 55 00 70 41 / 23 / 40



Synopsis

Avant 1994, l'Afrique du Sud n'avait jamais connu la démocratie ; il lui a donc fallu inventer son propre modèle. Ce fut la tâche du nouveau gouvernement et celle de tous les Sud-africains. Pour atteindre cet objectif, il fallait d'abord que les communautés du pays, profondément meurtries et divisées par l'Apartheid, se réconcilient.

Une des premières décisions de Nelson Mandela a été d'instituer la "Commission pour la Vérité et la Réconciliation", la réconciliation ne pouvant avoir lieu sans que le passé ait été jugé, soigné, exorcisé. C'est un événement sans précédent dans l'Histoire contemporaine de l'Afrique du Sud.

A l'occasion des nouvelles élections du 2 juin 1999, ARTE diffuse ce film d'André Van In, qui relate le processus de cette réflexion collective. C'est l'évolution de cette commission, avec ses péripéties et sa dramaturgie propre qui a sous-tendu le processus du tournage. Car, à l'image du pays, nos personnages sont inscrits dans la dynamique d'une transformation en cours.

Il est certain que cette nouvelle phase de l'histoire contemporaine de l'Afrique du Sud est pleine d'enseignements pour l'avenir d'autres pays.

La Commission de la Vérité

de André Van In

Jusqu'aux élections du 28 avril 1994, l'Afrique du Sud n'avait jamais connu la démocratie. Il lui a donc fallu inventer son propre modèle et le mettre en oeuvre dans un contexte particulier et complexe.

Fonder cette démocratie devenait la tâche du nouveau gouvernement élu mais aussi celle de tous les Sud-africains. Pour atteindre cet objectif, il a fallu d'abord que les communautés du pays profondément meurtries et divisées par l'apartheid se réconcilient.

Une des premières décisions de Nelson MANDELA a été d'instituer la "Commission pour la Vérité et la Réconciliation".

La Commission de la Vérité n'a pas été dotée directement d'une fonction judiciaire. Elle a été avant tout conçue comme un processus collectif auquel toute la nation sud-africaine était conviée à participer.

Pour comprendre la réalité de l'apartheid, cette Commission a incité les victimes à témoigner et les criminels à avouer. Aux uns, l'Etat a accordé réparation, aux autres, mais sous condition, l'amnistie.

Il s'agissait donc de libérer la parole et d'amorcer le dialogue, de mener un pays entier vers une "catharsis" pour surmonter les traumatismes du passé.

La Commission voulait aussi promouvoir une culture des droits de l'homme en Afrique du Sud et établir de nouveaux liens de confiance entre l'Etat et les citoyens.

Le film s'est attaché au personnage collectif de la Commission - organe d'état - traversée par des questions juridiques, éthiques, politiques et philosophiques, ainsi qu'à des personnages, victimes et bourreaux, liés par une histoire commune, et que nous avons suivis dans leurs interrogations et leurs démarches pour rétablir un lien entre un passé douloureux et un avenir possible.

On y voit à grande échelle, la parole des opprimés se libérer enfin, et on y découvre une communauté blanche absente, qui refuse de se sentir concernée et qui aurait souhaité que la page de l'Apartheid soit tournée sans autre forme de procès.

L'ambition de la Commission était de consigner la véritable histoire du pays et d'inscrire tout un peuple dans une même nation en devenir; elle est pourtant venue rappeler que l'accession à la démocratie de la nouvelle Afrique du Sud a été le fruit d'un compromis.

En moins de 3 ans, la Commission a examiné plus de 21000 dépositions de violations des droits de l'homme et a enregistré 7125 demandes d'amnistie. Malgré le manque de temps et de moyens, elle a réussi à broser un tableau très précis de l'apartheid et révélé l'étendue insoupçonnée des crimes et des dégâts moraux et matériels.

Le 29 octobre 1998, la Commission a remis son rapport final au Président Nelson Mandela. Les principaux partis politiques ont rejeté les conclusions du rapport les concernant, et il a fallu toute l'autorité de Mandela pour que ce rapport soit rendu public.

Ainsi l'Histoire a pu être écrite et une mémoire préservée pour les générations futures. Pour le monde entier, ces travaux sans précédent sont désormais une référence.

Repères chronologiques

Les travaux de la Commission se sont déroulés de novembre 1995 jusqu'en octobre 1998, date à laquelle le rapport final a été remis au Président Mandela.

Début 1995 : L'idée de la Commission se dessine et est discutée au Parlement. Sur le terrain, les victimes s'organisent pour faire entendre leur voix et faire valoir leurs droits. A Johannesburg et Pretoria, leur association s'appelle *Khulumani*, qui en zoulou signifie *Libère ta parole !* Dès le début de l'année 1995, ils se mobilisent pour exiger une transparence totale du processus de la Commission et la suppression d'une clause qui prévoyait que certaines audiences pour l'amnistie se dérouleraient à huis clos.

Les victimes ont pris la parole devant le Parlement et obtenu sa suppression.

Fin juin 1995 : création de la Commission, avec ses règles et ses statuts est entérinée par un vote à l'Assemblée Nationale.

Novembre 1995 : Un jury nommé par le Président Mandela auditionne les candidats pour la Commission. Toute association, mouvement ou église représentative de la communauté sud-africaine pouvait présenter un candidat.

Le Président a choisi parmi ces candidats, les 17 membres qui vont composer la Commission.

Janvier 1996 : Le siège de la Commission s'installe au Cap. Elle est présidée par l'archevêque Desmond Tutu.

Avril 1996 : Début des audiences pour les violations des droits de l'homme. La Commission se déplace dans les villes et les townships de la province. Les audiences durent en général une semaine, et on entend une dizaine de victimes par jour.

Fin août 1996 : La Commission demande aux différents partis politiques de venir exposer leur version de l'histoire du conflit sous l'apartheid.

DE KLERK, dans son allocution assimile l'apartheid au post-colonialisme et admet que des injustices ont peut-être eu lieu. Il présente ses excuses, mais nie toute implication de son gouvernement (ou du précédent, celui de Pieter Botha), dans les exactions commises par les services de sécurité, qu'il attribue à l'initiative personnelle d'éléments incontrôlés.

Ces déclarations vont provoquer une onde de choc dans les rangs des services de sécurité, et plus largement dans la communauté afrikaner, celle des " petits blancs ", qui se sentent trahis et lâchés par les politiciens. Jusqu'à cette date, aucun demandeur d'amnistie ne s'est manifesté.

Septembre 1996 :Un tournant est pris. Les premières demandes d'amnistie parviennent à la Commission.

Octobre 1996 :Les premières audiences ont lieu à Johannesburg où 5 membres des services de sécurité demandent l'amnistie pour 65 meurtres. Les victimes ou leurs familles, confrontées à leurs bourreaux, entendent des propos insoutenables, tenus par des hommes qui affichent peu de remords. Ces audiences vont relancer le débat dans les townships sur l'amnistie et le pardon.

Mai 1997 : Forte des nombreuses révélations qui se font jour à travers les enquêtes et les audiences, DE KLERK est convoqué de nouveau par la Commission pour donner des explications sur les décisions prises et le rôle exact de son gouvernement. Il réitère ses propos et poursuivra même la Commission l'accusant de partialité. Cette action restera sans suite. La carrière politique de DE KLERK prend fin quelques mois plus tard.

Initialement la Commission avait 18 mois pour accomplir sa mission. Un délai supplémentaire lui a été accordé pour poursuivre les audiences jusqu'au 28 octobre 1998, date à laquelle elle a finalement remis son rapport. Il y manque encore quelques chapitres. Les demandes d'amnistie ont été si nombreuses que les audiences vont se poursuivre jusqu'en l'an 2000.

Note d'intention du réalisateur

Le premier problème à résoudre était celui de l'étendue et du caractère parcellisé et éclaté du sujet. Comment donner à la fois le sens de l'envergure, l'événement concerne le pays entier, sans se fourvoyer dans le détail ou se perdre dans l'immensité du sujet.

Nous avons choisi de travailler uniquement dans la province de Gauteng, plus précisément avec le bureau de la Commission de Johannesburg et l'organisation Khulumani qui regroupe les victimes. C'est dans les townships autour de Johannesburg, le centre industriel et financier, et Pretoria, la capitale, que s'est concentrée la majorité des habitants du pays. C'est là que se sont déroulés au fil des années les épisodes les plus marquants de la résistance au système de l'apartheid.

Nous avons donc commencé à filmer le travail des animateurs "Khulumani" dans les townships et celui des "statement takers" qui, avec d'innombrables précautions, préparaient les victimes à raconter leurs histoires dans leur propre langue et, le jour venu, à le faire entendre publiquement devant la Commission. Les histoires des victimes dont nous avons eu connaissance à travers les groupes Khulumani, que nous avons suivies bien avant que la Commission ne soit mise en place, constituent le support narratif du film. Nous pouvons assister à leurs premières dépositions jusqu'à leur témoignage en audience publique. Nous les avons également suivies aux audiences pour l'amnistie où elles entendaient de la bouche même des tortionnaires ce qui était réellement advenu à leurs proches.

Tout le long du film, la caméra était restée du côté des victimes. Si les tortionnaires étaient venus demander pardon, nous aurions pu filmer cette rencontre. Elle n'a pas eu lieu. De ce fait, nous nous sommes tenus à distance des bourreaux, la même distance qu'ils ont voulu observer à l'égard de leurs victimes.

La Commission espérait favoriser la réconciliation. Ceci n'a eu lieu qu'en de très rares occasions. Dans le rapport final de 3600 pages, seules une vingtaine de pages témoignent de moments de réconciliation. Les classes moyennes blanches, principales bénéficiaires du système ont été absentes du débat. La déclaration de DE KLERK pendant son audience, représente bien cette position. En général, comme lui, elles admettent que le système était peut-être injuste, qu'elles en ont bénéficié, mais que jamais elles n'ont demandé qu'on torture, qu'on tue, pour que leurs privilèges soient préservés.

Ces histoires sont révélatrices du système mis en place sous l'apartheid et ont été reprises dans le processus d'analyse de la Commission. C'est en s'appuyant sur elles que la Commission a su mettre à l'épreuve l'idée de vérité et de réconciliation. Cette tentative est exemplaire. Il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact et les effets de la Commission sur la société sud-africaine.

Comme le déclare un membre de la Commission, ces travaux sont une base qui doit servir maintenant aux historiens, aux chercheurs, aux journalistes, aux artistes... Le rapport final consigne l'ensemble de ces recherches et est accessible à tous. En attendant, grâce à la vérité révélée, de nombreuses familles ont enfin pu entreprendre le travail de deuil qui jusqu'ici était impossible.

ANDRÉ VAN IN

Les personnages du film

La Commission a su mobiliser, sortir de l'anonymat, des milliers d'inconnus, porteurs d'expériences et de mémoire. Elle leur a rendu cette parole qui va permettre de révéler le passé et reconstituer l'histoire des gens ordinaires sous l'apartheid, contre l'histoire officielle des dirigeants.

THLOKI, BRANDON, RUDI ont coordonné et animé les réunions d'information et d'éducation dans les townships et ont participé à la mise en place du groupe d'entraide des victimes " Khulumani ".

THLOKI fut un " comrade ". Il fut torturé et incarcéré pendant 2 ans. Néanmoins, il ne se considère pas comme une victime ; aujourd'hui il travaille dans une ONG (le C.S.V.R) et a repris depuis des études (Gestion de projets communautaires dans les townships) pour pouvoir participer à la reconstruction de son pays.

BRANDON est psychologue et travaille également au C.S.V.R.

RUDI était ouvrier. Une longue maladie le prive de son emploi qu'il n'a pas retrouvé depuis. Sa fille aînée a été tuée par un policier en état d'ivresse. RUDI a fait alors l'expérience de ce que pouvait être la justice sud-africaine. Depuis, il consacre son temps au groupe Khulumani de Mamelodi Township, près de Pretoria.

CATHERINE, SYLVIA, LIZZIE, MABEL et ELIZABETH sont des femmes d'activistes ou des mères de " comrades " assassinés par les Services Spéciaux. A travers Khulumani, elles se sont faites les porte-parole des victimes et vont de réunion en réunion pour inciter les victimes à venir s'exprimer publiquement.

Les maris de MABEL et LIZZIE, et le fils d'ELIZABETH, militants d'une cellule de l'A.N.C. à Mamelodi avaient disparu. La Commission a permis de révéler leur assassinat par les escadrons de la mort.

La Commission, quant à elle, est divisée en différentes unités par où transitent et sont traitées les informations recueillies sur le terrain auprès des victimes.

C'est le travail de ZOLILEE, WELLE et FRANK, qui étaient encore jeunes quand Mandela a été libéré, mais qui ont cependant fait l'expérience de ce que pouvait être l'apartheid au quotidien.

THEMBA et son équipe répertorient et inscrivent ces dépositions dans le système informatique de la Commission, pour qu'elles soient accessibles aux chercheurs et aux enquêteurs.

Parmi ceux-ci il y a MPO, PIERS, KOBUS, JAN et bien d'autres....

Leur tâche consiste à vérifier les déclarations des uns et des autres, mener les enquêtes sur le terrain, interpellier les tortionnaires, enregistrer les dépositions des demandeurs d'amnistie.

Il y a enfin les membres et les conseillers de la Commission : PAUL, RUSSEL et YASMIN. Ils doivent coordonner le travail et préparer les audiences où ils écouteront, en tant que représentant du gouvernement et du pays, le récit des victimes.

PAUL était très actif dans les groupes d'étudiants blancs à l'université de Wits. Il s'est spécialisé dans la législation des droits de l'homme. Avant de rejoindre la Commission comme conseiller juridique, il faisait lui aussi partie du C.S.V.R.

RUSSEL est originaire de Port Elizabeth où il était enseignant dans un lycée. Il a été emprisonné, interdit d'exercer son métier et a dû partir en exil. A son retour, il a été professeur d'histoire à l'université de Wits, avant de rejoindre la Commission.

YASMIN est née dans une famille de la communauté indienne de Durban. Son père était militant anti-apartheid. Toute jeune elle a assisté plusieurs fois aux descentes de police mettant à sac la maison familiale. Après ses études de droit, elle rejoint et milite au sein de l'organisation qui réunit les églises sud-africaines qui oeuvrent contre l'apartheid et pour les droits de l'homme.

André VAN IN

Réalisation de films documentaires :

- > 1975 - 78 Geel
 Coproduction INA, ZDF, AATON
- > 1979 Quelques nouvelles d'une colonie de malades mentaux
 à Geel près d'Anvers.
- > 1980 Place d'Aligre
 Coproduction INA, AATON
 Monoprix muguet
 Production Varan
- > 1980 - 81 Dans les bureaux
 Production INA
- > 1982 Vicq sur Gartempe
 Production Varan
- > 1990 Histoires de la classe
 Production RTBF, ZDF, Gsara
- > 1994 Que faire ?
 Coproduction : Archipel 33, JBA Production, France 3, INA

Direction de Stages et Atelier Varan :

- > 1982 - 1988 Direction et Enseignement dans les stages parisiens
- > 1982 Atelier à Mexico
- > 1983 Création de l'Atelier à Bolivie à Telamayú
- > 1985 - 1988 Création de l'Atelier de Johannesburg
- > 1987 - 1988 Direction du projet " Chroniques sud-africaines " réalisé par l'atelier
 de Johannesburg. Grand Prix au Festival vidéo réalités à Bruxelles
- > 1989 - 1990 Création des Ateliers de Réalisations documentaires Varan.
 1^{ère} production : Non-lieux. Réalisation : Mariana Otero et Alejandra Roj
- > 1994 Exil à domicile
 Réalisation Leïla Habichi et Benoît Prin
 Prix du Documentaire catégorie Professionnel - Festival "traces de vie"
 - Vic le Comte 1994 - Prix René Vautier et Prix du doc
 - festival de l'Archanière - 1994

- > 1995 My vote is my secret, Chroniques sud-africaines 1994
 Prix du jury à l'IFRA (Amsterdam 1995)
 Prix Joris Ivens Festival du Cinéma du réel 1996
 Mention spéciale de la meilleure Vidéo documentaire
 aux rencontres de Lisbonne 1995

LISTE TECHNIQUE

Auteur / Réalisateur.....**André Van In**

Image.....**Donné Rundle**

Montage.....**Sylvie Gadmer**
Catherine Rascon

Mixage.....**Florence Hermitte**

Lieux de tournage.....**Afrique du Sud :**
Johannesburg /Le Cap / Prétoria.

Coproduction**Archipel 33 / Denis Freyd**

La Sept ARTE
Unité de programme / Thierry Garrel

Entre chien et Loup

RTBF

Wallonie Image Production et Lichtpunt

Avec la participation du centre National de la Cinématographie, de la Commission Télévision de la Procirep, du Ministère de la Culture et du Ministère des Affaires Etrangères

et le soutien de Centre du cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française, de Belgique et de la région Wallonne, de la Commission Européenne " Pour une meilleure compréhension du monde en développement ", du programme MEDIA de l'Union Européenne pour la distribution